

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2021

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour à 20 h 30, sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

**Présents** : François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Florence CHAMON, Sylvie SEGAULT, Christian RAPOSO DO CARMO, Bruno DI-BLAS, Luc NOLET, Yannick VILLEDIEU, Bruno ZAROS.

**Absents représentés** : Lucia DA SILVA PINHO, pouvoir donné à François TURCIN ; Emilie SEGUINOT, pouvoir donné à Damien GAUTHIER ; Pierrick LAROCHE, pouvoir donné à Damien GAUTHIER,

**Secrétaire de séance** : Florence CHAMON

Suite à l'envoi du compte rendu de la séance du 18 mars 2021, Philippe SODOYER souhaite compléter son intervention sur les énergies renouvelables en ce sens qu'il a également évoqué l'énergie issue de panneaux photovoltaïques comme énergie nouvelle. Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le Maire passe le compte rendu au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

A l'ouverture de la séance, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire plusieurs points à l'ordre du jour :

- adoption du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- devis des Pompes Funèbres du Chablisien pour la fourniture et la pose de 3 cavurnes

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire dresse ensuite la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 18 mars 2021 :

délibération n° 2021.12 : approbation du compte de gestion 2020 de la commune

délibération n° 2021.13 : approbation du compte administratif 2020 de la commune

délibération n° 2021-14 : affectation du résultat 2020 de la commune

délibération n° 2021-15 : approbation du budget de la commune pour 2021

délibération n° 2021-16 : commission bâtiments - validation des travaux

délibération n° 2021-17 : commission voirie - validation des travaux

délibération n° 2021-18 : demande de subvention de l'association « La Vandoise du Serein »

### Point n° 1 - vote des taux des taxes directes locales (délibération 2021-19)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il n'y a plus de taux à voter concernant la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) car cette taxe est perçue au niveau de l'intercommunalité.

Il informe ensuite les membres du Conseil Municipal du fait que, depuis 2018, il y a une suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Afin de compenser les pertes de ressources fiscales liées à cette suppression, le Gouvernement a décidé que les communes récupéreraient le taux départemental du foncier bâti. De ce fait, les deux taux (15 % pour Maligny et 21,84 % pour le département) s'additionnent pour former un taux unifié. **Le Maire insiste sur le fait que ce dispositif n'alourdira pas la pression fiscale des foyers puisqu'il s'agit d'un transfert de ressources prélevées auparavant au profit du département et qui le seront au profit des communes.**

Après avoir rappelé les taux votés en 2020 à savoir 15 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 25,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le Maire propose de reconduire les taux pour 2021.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les taux suivants pour 2021 :

36,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux unifié formé du taux communal et du taux départemental)

25,59 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

### Point n° 2 - transfert de la compétence mobilité à la CCCVT (Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs) (délibération 2021-20)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et leurs communes membres doivent se prononcer sur le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la 3CVT.

Après avoir précisé que la 3CVT accepte le principe de ce transfert, le Maire dresse la liste des services pouvant être organisés par la 3CVT dans son ressort territorial :

- services réguliers de transport public de personnes, urbains ou non urbains
- services à la demande de transport public de personnes
- services de transport scolaire
- services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement)
- services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement)
- services de mobilité solidaire

Interrogé par Xavier RATTE, le Maire précise que les services de transport régulier, à la demande et scolaire, qui concernent un territoire plus large que celui de la 3CVT demeurent de la compétence de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Suite à une question de Bruno ZAROS, le Maire précise qu'un transport de bus est en fonction les jours de la semaine en période scolaire pour aller à Auxerre. Les horaires de départ et de retour sont disponibles à la Mairie.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le transfert de la compétence « mobilité » au sein du bloc de compétences facultatives de la 3CVT.

**Point n° 2 bis - approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (délibération 2021-21)**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la 3CVT verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Ces attributions permettent aux communes de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur communauté de communes lorsque cette dernière se voit transférer par les communes ou inversement leur restitue des compétences, et lorsque les charges transférées sont supérieures aux produits transférés. C'est le cas par exemple pour une commune dans le cadre de la mise en place d'un accueil périscolaire sur sa commune dont le reste à charge, après déductions des produits des services, est arrêté à la somme de 7 199 €. Aussi, pour répondre au principe de neutralité budgétaire, l'attribution de compensation de cette commune est diminuée de ce montant. Le rapport de la CLECT prenant en compte cette révision des montants de compensation est soumis au vote des conseils municipaux des communes membres de la 3CVT. Le Maire précise qu'il n'y aura aucune incidence pour Maligny.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le rapport de la CLECT du 9 mars 2021 et autorisent le Maire à signer tout acte se rapportant à cette délibération.

**Point n° 3 - annulation d'un titre émis sur un exercice antérieur (délibération 2021-22)**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait qu'un titre de recettes a été émis en 2014 à l'encontre d'EDF pour la somme de 698,06 €. A ce jour, le titre n'est toujours pas soldé. Après des recherches, n'ayant aucun élément probant à opposer à EDF pour réclamer le paiement, le Maire propose d'annuler ce titre.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'annuler ce titre de 2014 qui fera donc l'objet d'un mandat sur le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

#### **Point n° 4 - travaux au cimetière (délibération 2021-23)**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la délibération n° 2021-16 prise lors de la réunion du 18 mars dernier, avait notamment été validée la commande pour la fourniture et la pose de 3 cavurnes pour la somme de 369 € TTC. Il s'avère que cette somme ne concerne qu'une cavurne. La société a donc fait une nouvelle proposition commerciale pour la somme de 990 € TTC pour la fourniture et la pose de 3 cavurnes. Le Maire rappelle également que ces installations pourront par la suite être proposées aux familles qui devront s'acquitter, outre le prix de la cavurne, du prix d'une concession en fonction de la durée choisie (15 ou 30 ans).

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis présenté pour la somme de 990 € TTC pour la fourniture et la pose de 3 cavurnes et chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à cette décision.

Outre l'espace cinéraire dans lequel la commune disposera prochainement de 4 cases de columbarium et de 3 cavurnes, Bruno ZAROS demande s'il reste des emplacements libres. Suite à l'informatisation des données du cimetière, un relevé tant des emplacements libres que des emplacements arrivant à échéance pourra être fait. A ce sujet, Luc NOLET rappelle qu'une procédure de reprise a déjà été initiée lors du mandat précédent.

#### **Questions et informations diverses**

1 - des travaux préparatoires à l'arrivée de la fibre sont en cours par le biais de l'entreprise Yconik. L'arrivée de la fibre est espérée pour la fin de l'année 2021.

Suite à une question de Yannick VILLEDIEU, le Maire précise que la fibre est tirée sur le réseau primaire, qu'une armoire se situera vers le tennis ou le Monument aux Morts et que les frais de raccordement du domicile au réseau primaire seront à la charge des particuliers. Une période de franchise de 3 mois sera appliquée pour l'abonnement qui ne pourra être conclu qu'avec la société Yconik. Passé ce délai, le particulier désireux de raccorder son installation pourra faire appel au prestataire de son choix. Il est possible, afin d'orienter son choix, de consulter le site Ariase.

2 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'arrêt de travail de l'agent technique titulaire pour une durée indéterminée. Bien que la personne embauchée sous contrat saisonnier soit arrivée, l'absence de l'agent titulaire a été signalée au service intérim du Centre de Gestion.

3 - des moulages de Pâques ont été offerts aux aînés de Maligny qui résident en Maison de Retraite et qui n'ont pas pu bénéficier des colis de fin d'année. La qualité de l'accueil des personnels est soulignée et le geste a été apprécié.

4 - initialement prévue le 20 avril 2021, la réunion sur la carte des aléas du Plan de Prévention des Risques du Chablisien est ajournée en raison du contexte sanitaire.

5 - à ce jour 10 inscriptions ont été enregistrées pour une rentrée en petite section en septembre 2021. L'effectif total des enfants scolarisés à l'école de Maligny risque de passer en dessous de la barre des 100 élèves, notamment en raison de 20 départs pour le collège.

6 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité ouverte aux élus, dans le cadre du droit individuel à la formation, de bénéficier de journées de sensibilisation sur

divers thèmes. Une plaquette de présentation des stages proposés sera diffusée aux élus pour qu'ils se positionnent afin de pouvoir juger de l'opportunité de demander une formation.

7 - François TURCIN précise que les devis validés lors du dernier conseil ont été transmis aux entreprises, sauf en ce qui concerne GCTP pour la rue du Temple qui a fourni un nouveau devis sans option, en n'incluant que les prestations retenues.

8 - François TURCIN informe les membres du Conseil Municipal du fait que les propositions de l'entreprise VILA ont été retenues pour le pompage et le nettoyage par hydrocurage du réseau d'évacuation des eaux pluviales, des buses et des avaloirs. Ces travaux concerneront plusieurs secteurs :

- buses en face de la grande station de pompage
- traversée de la rue de Chatillon
- dessus de la rue du Grand Cotat
- fossé bouché au droit des Ets Lamblin

Ces travaux sont nécessaires pour compléter les travaux d'arasage des banquettes et de curage des fossés.

Bruno ZAROS profite de ce point pour demander ce qu'il en est de l'évacuation de la terre entreposée vers le chemin de l'Ardiller. Dès que l'opération aura été effectuée, le passage d'une niveleuse sera nécessaire.

François TURCIN évoque ensuite le projet d'une réunion qui pourrait être organisée avec tous les utilisateurs riverains des chemins communaux afin d'envisager un programme commun d'entretien.

9 - Bruno DI-BLAS souhaite que le nettoyage des rails par le service technique soit programmé.

10 - Bruno DI-BLAS demande s'il y a des retours suite à l'apposition des pancartes invitant les propriétaires de chiens à ramasser les déjections. Même si la disparition d'une pancarte est à déplorer, les retours sont positifs.

11 - les scrutins pour les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. François TURCIN évoque la possibilité, pour les assesseurs, d'être dans les populations prioritaires pour prétendre à une vaccination contre la Covid 19.

12 - Luc NOLET informe les membres du Conseil Municipal du fait qu'il faudrait prévoir le remplacement d'un vitrail à l'Eglise, du côté nord de la nef. Il suggère de demander un devis en incluant une effigie de Saint Roch, saint prié comme protecteur des épidémies, pour qu'une inscription soit faite dans l'histoire de l'épisode de Covid 19 que nous traversons.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.